



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 19 octobre 2024

La Ministre de l'Agriculture,
de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

à

Mesdames et Messieurs les Députés

N/Réf :

Objet : Etat d'avancement des engagements pris par l'Etat

Mesdames et Messieurs les Députés,

Durant la crise agricole, plus de 3 000 demandes et attentes ont été remontées par les préfetures suite aux nombreux échanges organisés avec la profession agricole. Je peux vous assurer que l'ensemble de ces remontées a été traité et valorisé. Le travail de synthèse réalisé au printemps dernier a permis de prioriser la mise en place de 70 mesures afin de répondre aux nombreuses demandes et attentes légitimement exprimées par nos agriculteurs. Près d'un mois après mon arrivée à la tête de ce ministère, il me semble essentiel de vous dresser un point d'étape sur leur mise en œuvre.

L'intégralité de ces mesures est engagée. Certaines d'entre elles ont déjà pu être mises en place par le déploiement de moyens financiers importants et par des mesures fortes et concrètes en matière de simplification. D'autres nécessiteront d'être adoptées par voie législative dans les prochains mois.

Parmi les mesures prises et très avancées, viennent, en premier lieu, les mesures de soutien pour accompagner les agriculteurs face aux conséquences des crises climatique, sanitaire et économique. L'Etat a, en effet, été une nouvelle fois au rendez-vous pour soutenir les agriculteurs en difficulté grâce au déploiement de plusieurs dispositifs d'aide d'urgence dont les versements sont dans leur quasi-intégralité terminés et ce, grâce à une collaboration efficace localement entre les organisations professionnelles agricoles et les services de l'Etat. Ainsi, depuis le début de l'année, ce sont plus de 270 millions d'euros qui ont été versés à plus de 30 000 agriculteurs, soit un montant moyen d'aide de 8 800 €. A titre d'exemple :

- le fonds d'urgence pour soutenir les agriculteurs touchés par la maladie hémorragique épizootique (MHE) a bénéficié à 7 700 agriculteurs pour un montant moyen d'aide de près de 5 900 € ;
- l'aide d'urgence pour soutenir les agriculteurs en agriculture biologique a bénéficié à 6 500 agriculteurs pour un montant moyen d'aide de près de 15 800 € ;
- le fonds d'urgence pour soutenir la filière viticole a bénéficié à 11 800 viticulteurs pour un montant moyen d'aide de 6 750 € ;
- le fonds d'urgence suite aux tempêtes a bénéficié à 1 080 agriculteurs pour un montant moyen d'aide de 17 400 €.

Cet accompagnement de l'Etat face aux crises va d'ailleurs se poursuivre avec le déploiement d'un fonds d'indemnisation de 75 millions d'euros pour soutenir les éleveurs touchés par la fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (FCO 3) dont les premiers versements interviendront d'ici la fin de l'année, comme le Premier ministre l'a annoncé au Sommet de l'Elevage de Cournon-d'Auvergne.

La récurrence de ces crises ne doit toutefois pas nous faire perdre de vue les défis qui se posent à la ferme France sur le long terme, en particulier en matière d'adaptation au changement climatique, qui se trouve souvent être à l'origine de ces crises. Pour accompagner le monde agricole dans ces transitions, nous avons notamment lancé :

- un fonds hydraulique agricole doté de 20 millions d'euros pour subventionner des projets de stockage de l'eau ;
- un plan d'accompagnement de l'agriculture méditerranéenne, doté de 50 millions d'euros dont 30 millions d'euros font l'objet d'un appel à projets (AAP) géré par FranceAgriMer (FAM) qui ouvrira en décembre prochain ;
- un dispositif d'arrachage viticole doté d'un budget de 120 millions d'euros, ouvert depuis le 15 octobre, pour financer la réduction des excédents du potentiel viticole.

En parallèle, les agriculteurs ont exprimé des attentes importantes en matière de simplification de leur métier au quotidien. De nombreuses réponses ont été apportées par l'Etat. Je citerai en priorité :

- les avancées liées aux règles de la Politique agricole commune (PAC) avec l'extension de la dérogation permettant de mettre en culture les terres en jachères et l'évolution sur la conditionnalité des aides relatives aux prairies permanentes ;
- la mise en place d'un contrôle unique dont la circulaire sera transmise aux services de l'Etat dans les prochains jours et qui doit permettre de mieux organiser et coordonner les différents services de contrôles de l'Etat ;
- l'adoption du plan loup, l'arrêté de simplification des tirs de défense ainsi que la reconnaissance de la non-protégeabilité des troupeaux bovins, asins et équins avec une expérimentation en cours ;
- la publication de la loi sur les troubles de voisinage afin de protéger les agriculteurs des recours abusifs ;
- l'inscription de l'agriculture dans la liste des secteurs de métiers en tension ;
- la publication de l'arrêté « obligations légales de débroussaillage » (OLD) sécurisant les travaux agricoles et forestiers au regard de la réglementation « espèces protégées » ;
- la publication du décret de simplification des procédures administratives préalables au curage des fossés (passage d'un régime d'autorisation à un régime de déclaration simple) ;
- la publication du décret d'accélération du contentieux agricole (suppression d'un degré de juridiction) et désignation du Tribunal administratif de Paris comme juridiction spécialisée sur le contentieux hydraulique agricole.

Il convient également de noter que la France est particulièrement mobilisée au sein des instances européennes pour permettre le déclassement du loup d'espèce « strictement protégée » à « protégée ».

Enfin, de nombreuses mesures sont engagées sur le plan législatif avec, en premier lieu, les mesures intégrées aux projet de loi de finances (PLF) et projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025. J'ai, en effet, attaché une attention particulière à ce que les engagements pris vis-à-vis des agriculteurs soient respectés malgré le contexte politique que nous connaissons.

Ainsi, le PLF pour 2025 prévoit près de 400 millions d'euros d'allègements fiscaux dont :

- la suppression de la hausse de la fiscalité appliquée au gazole non-routier agricole (GNR) avec le maintien des mesures de compensation qui avaient été votées à l'époque ;
- l'instauration d'une provision sur les stocks de vaches laitières et allaitantes étendue à l'assiette sociale ;
- des mesures fortes pour soutenir la compétitivité des exploitations françaises à savoir, l'augmentation du taux de dégrèvement appliqué à la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) sur les terres agricoles de 20 à 30% et l'exonération de 30% de la réintégration de la déduction pour épargne de précaution (DEP) en cas de sinistre climatique ou sanitaire ;
- la revalorisation de trois dispositifs fiscaux pour favoriser la transmission à un nouvel installé.

Aucun autre secteur ou dispositif ne bénéficie de tels assouplissements fiscaux dans ce PLF. Il s'agit certes d'une juste reconnaissance de la place singulière de l'agriculture et de nos agriculteurs dans notre

économie mais, dans le contexte actuel de nos finances publiques, cet effort significatif doit être souligné.

Le PLFSS pour 2025 intègre quant à lui :

- la réforme des retraites, dite des « 25 meilleures années », qui permettra de revaloriser la retraite de nos agriculteurs ;
- la pérennisation du dispositif TO-DE (Travailleurs Occasionnels – Demandeurs d'Emploi), qui est un dispositif essentiel pour la compétitivité de nos filières, et le rehaussement du seuil de dégressivité de 1,2 à 1,25 SMIC ;
- le cumul de l'exonération de cotisations sociales « Jeunes agriculteurs » avec les taux réduits de cotisations maladie et famille.

Par ailleurs, un certain nombre de mesures est inscrit dans le projet de loi d'orientation agricole, déjà voté par l'Assemblée nationale, et dont l'examen doit reprendre au Sénat en janvier 2025. Ce texte prévoit des avancées concrètes en particulier en matière de simplification et de protection de nos agriculteurs. Il convient notamment d'insister sur :

- la reconnaissance de l'agriculture comme d'intérêt général majeur ;
- la reconnaissance de la souveraineté alimentaire comme intérêt fondamental de la Nation ;
- la dépenalisation des atteintes involontaires à l'environnement ;
- la reconnaissance de la bonne foi des agriculteurs par présomption ;
- la création d'un régime unique de la haie et la départementalisation des dates de travaux ;
- l'accélération du contentieux agricole avec la mise en place d'une présomption d'urgence pour permettre le recours aux procédures de référé ;
- la création d'un statut pour les chiens de troupeau sécurisant leur usage par les éleveurs.

Je mesure les attentes fortes des agriculteurs, *a fortiori* dans un contexte de crises récurrentes, vis-à-vis de l'Etat. Il me semblait donc d'autant plus important de vous rappeler, par la présente, que les engagements pris par l'Etat auprès des agriculteurs avaient été tenus et que l'Etat continuera d'être au rendez-vous.

Bien sincèrement et amicalement

Annie GENEVARD

